

CONCOURS 2026
FICHE DE POSTE
Administrateur systèmes et réseaux

ETABLISSEMENT : Université de Lorraine
SERVICE ou U.F.R. : Direction du Numérique / Sous-Direction « Services aux Usagers » / Cellule
Exploitation et Projets
VILLE : Metz ou Nancy

AFFECTATION MULTI-SITES POUR L'AGENT : OUI / NON (l'agent exerce son activité *a minima* sur 2 sites distincts)

IDENTIFICATION DU POSTE

Nature du concours : externe

Corps : ITRF : IGE

Branche d'Activité Professionnelle (BAP) : E

Emploi-type de rattachement (REFERENS) : Administrateur systèmes et réseaux - E2B43

Catégorie (CATEGORIE : A, B ou C) : A / B / C

Numéro de poste (obligatoire): 71867S

Encadrement : OUI / NON

PRESENTATION GENERALE

Description de la structure d'affectation :

La Direction du Numérique est chargée de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie numérique de l'Université de Lorraine et assure la sécurité du système d'information.

Elle est structurée en 4 sous-directions couvrant l'ensemble de ses missions :

- SD Infrastructures et Services
- SD Services aux Usagers
- SD Système d'Information Études et Développement
- SD Usages du Numérique

La sous-direction « Services aux Usagers » (DN-SU) est composée d'une centaine d'agents répartis sur l'ensemble du territoire lorrain (>50 sites) afin d'y déployer des services numériques en proximité. Elle a en charge la gestion des parcs informatique et audiovisuel, l'administration des services numériques afférents, l'ingénierie des postes de travail, la gestion des salles pédagogiques informatiques, l'accompagnement et le support aux usagers. Elle est structurée en un pôle **Proximité** comptant 10 équipes et un pôle **Appui aux missions**.

Description du poste :

L'agent est intégré à une équipe de 5 personnes qui œuvre à l'étude et à la mise en place d'outils, de services et de projets transversaux à l'échelle de la sous-direction. En qualité d'administrateur systèmes et réseaux, il administre et exploite les moyens informatiques, matériels et logiciels. Il assure la mise en service de systèmes et produits nouveaux. Au sein de la cellule d'exploitation et projets de la DN-SU, l'ingénieur support contribue plus spécifiquement à la mise en œuvre de services en appui à la pédagogie et participe à l'administration des services numériques transversaux.

DETAIL DES MISSIONS ET ACTIVITES

Activités principales (déclinées par missions/ thèmes dans la limite de 5):

Mission 1 : Administration systèmes & réseaux de services transversaux

A ce titre l'agent doit (activités) :

- Planifier, installer, automatiser, superviser et améliorer les processus de production
- Mettre en place les moyens et les procédures pour garantir les performances, la disponibilité des systèmes et la sécurisation de la production (sauvegarder, sécuriser les flux)
- Garantir la livraison des services numériques
- Gérer les évolutions et la maintenance des logiciels et du système
- Référencer et documenter les composants liés à l'infrastructure, aux logiciels et leurs liens avec la couche applicative

Mission 2 : Contribution ou conduite de projets numériques en appui à la pédagogie et la recherche (site, direction ou établissement)

A ce titre l'agent doit (activités) :

- Recenser les besoins des utilisateurs, assurer le suivi et proposer des arbitrages
- Constituer les cahiers des charges fonctionnels
- Préconiser et mettre en œuvre les solutions informatiques en réponse aux besoins
- Conduire les procédures d'appels d'offres pour les achats et prestations externes
- Planifier, coordonner et suivre des projets

Mission 3 : Appui aux équipes numériques de proximité

A ce titre l'agent doit (activités) :

- Assurer le support technique 2^{ème} et 3^{ème} niveau des équipes
- Conseiller et accompagner dans l'utilisation des services transversaux et dans la mise en œuvre de solutions spécifiques

Activités associées :

- Négocier avec les fournisseurs et les prestataires de services
- Assurer la veille technologique sur les différents aspects de l'infrastructure système et de communication
- Garantir la cohérence des données du système d'information du périmètre d'activité (inventaire matériel, logiciel, droits d'accès...)
- S'assurer de la rédaction et de la mise à jour de la documentation fonctionnelle et technique

COMPETENCES LIEES AU POSTE

Connaissances (limitées à 7)

- Connaissance approfondie des architectures et environnements techniques du système d'information
- Connaissance approfondie de la sécurité des systèmes d'information et de communication
- Connaissance des techniques de virtualisation et de conteneurisation (docker, kubernetes)
- Connaissance approfondie des technologies DevOps (CI/CD)
- Diagnostics et résolution de problèmes
- Méthodologie de conduite de projet
- Anglais technique

Compétences opérationnelles (limitées à 7)

- Anticiper les évolutions fonctionnelles et techniques
- Modéliser et concevoir une architecture technique
- Jouer un rôle de conseil ou d'aide à la décision
- Gérer la sécurité de l'information
- Maîtriser les techniques de gestion de projets
- Communiquer et faire preuve de pédagogie
- Compétences rédactionnelles
- Sens de l'organisation

Compétences relationnelles (limitées à 7)

- Rigueur et sens des responsabilités
- Capacité de raisonnement analytique
- Travailler en équipe
- Sens de l'innovation, créativité, et capacité de prospective
- Réactivité

TENDANCE D'ÉVOLUTION DU METIER

Il s'agit d'identifier les facteurs clés d'évolution des métiers puis de renseigner l'impact qualitatif sur le métier car il se déduit des facteurs clés retenus

Facteurs d'évolution connus du métier par le responsable hiérarchique direct :

Dans le cadre de la démarche GPEC d'établissement, cette rubrique vise à détailler succinctement, les facteurs d'évolution du métier connus en lien avec des changements par exemple liés à des progrès techniques spécifiques, de nouvelles réglementations, la mise en place de nouveaux outils de gestion, etc.

Le poste d'ingénieur systèmes et réseaux évolue vers une plus grande intégration des technologies cloud et des démarches DevOps.

L'accent est mis sur l'automatisation, la supervision proactive et la cybersécurité.

Impacts éventuels sur le métier, les missions et/ou compétences de l'agent connus par le responsable hiérarchique direct :

En lien avec les facteurs d'évolution du métier, cette rubrique vise à anticiper les nouvelles activités et les compétences associées qui seront requises à moyen terme pour mener à bien les missions.

Importance de la veille technologique, accompagnement aux changements

PERIMETRE DU POSTE - RELATIONS FONCTIONNELLES

Travail plutôt seul

Travail plutôt en équipe

Travail régulièrement au contact du public / des usagers

Partenaires (internes/externes)

Partenaires internes fonctions, structures ou services (limités aux 3 principaux)

| <i>Liens avec d'autres postes ou services</i> | <i>Nature du lien (travail collaboratif et journalier / échange hebdomadaire/ mensuel, collaboration ponctuelle)</i> |
|---|--|
| Equipes DN-SU | Travail collaboratif et régulier |
| Autres équipes DN | Travail collaboratif et régulier |

Partenaires externes :

| <i>Liens avec d'autres partenaires de l'UL</i> | <i>Nature du lien (travail collaboratif et journalier / échange hebdomadaire/ mensuel, collaboration ponctuelle)</i> |
|--|--|
| Fournisseurs, prestataires | Collaboration ponctuelle |
| | |

INDEMNITES SPECIFIQUES LIEES A LA FONCTION :

Fonction reconnue par l'établissement comme ouvrant droit à la NBI : Oui Non

Si oui, précisez le nombre de points attribués à la fonction :

IPAGE : Oui Non

Si oui, à quel titre :

TENDANCE D'ÉVOLUTION DU POSTE

Facteurs d'évolution connus du poste par le responsable hiérarchique direct :

Impacts éventuels sur le poste, les missions et/ou compétences de l'agent connus par le responsable hiérarchique direct :

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une « zone à régime restrictif » au sens de l'article R 413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984